

CONCOURS DE CONSEILLER DE CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le premier concours a été organisé courant 2012. Il a pourvu 8 emplois au 1^{er} janvier 2013. Un second concours a été à nouveau organisé courant 2014 et a pourvu 12 emplois au 1^{er} janvier 2015. En réalité, à ce chiffre de 12, s'ajoutent 7 noms sur liste complémentaires car les premiers de la liste principale se désistent en raison de leur succès au concours de l'ENA ou d'autres concours de niveau A+. Ce qui fait au total, $12+7=19$ noms sont retenus. Sur la base d'un taux de 10% de l'effectif national, l'IPAG de Montpellier a des chances de caser 1 ou 2 lauréats par session à ce prestigieux concours. En 2012, il y a eu 8 noms sur la liste principale et 8 noms sur la liste complémentaire ce qui revient au même.

Les épreuves écrites sont essentielles.

a) Une épreuve consistant en l'étude d'un **dossier de finances publiques** :

Durée : 4 heures / Coefficient : 2

En 2012, le dossier était très technique avec un thème relatif aux modalités de la péréquation horizontale.

En 2014, le dossier était plus gros mais avec un thème touchant le pilotage d'ensemble des Finances publiques : la participation des collectivités territoriales à la réduction des dépenses publiques. Des corrigés-types ainsi qu'une sélection de bonnes copies sont en ligne sur le site de la Cour des comptes dans le rapport du jury sur chaque concours.

b) Une **composition portant sur le droit constitutionnel ou administratif**

Durée : 4 heures / Coefficient : 1

En 2012, le sujet de la dissertation portait sur le droit constitutionnel : la place du Parlement sous la Vème République.

En 2014, le sujet portait sur le droit administratif, l'autonomie contractuelle des personnes publiques. Des corrigés-types ainsi qu'une sélection de bonnes copies sont en ligne sur le site de la Cour des comptes dans le rapport du jury sur chaque concours.

La préparation aux écrits de ce concours se déroulera selon les modalités suivantes :

Calendrier : 2 jours par mois sur 10 mois de septembre 2015 à juin 2016. Ce qui signifie 10 entraînements par épreuve écrite. Ces deux jours tomberont le jeudi et vendredi.

Présentiel : la préparation intensive sera ouverte en présentiel dans les locaux de l'IPAG de Montpellier. Pour les candidats hors place, ils auront la possibilité de composer à distance, puis d'envoyer leurs copies par courrier postal ou scan, enfin de bénéficier d'un corrigé présenté par visio-conférences.

Chaque copie fera l'objet d'un commentaire personnalisé permettant à chaque candidat de réduire ses défauts et de développer ses qualités rédactionnelles.

Equipe pédagogique : les correcteurs et concepteurs des dossiers seront choisis parmi les magistrats de la CRC de Montpellier par Alain SERRE, premier conseiller de la CRC de Montpellier, intervenant à l'université de Montpellier ; pour les dissertations de Droits publics, elles seront confiées aux professeurs et maîtres de conférences de l'IPAG et de la Faculté de Droit de Montpellier par Etienne DOUAT, Agrégé de Droit Public, professeur à la Faculté de Droit, Directeur de l'IPAG de Montpellier.

Coordination d'ensemble : elle est assurée par le binôme Etienne DOUAT, Agrégé de Droit public, professeur à la Faculté de Droit et Directeur de l'IPAG et Alain SERRE, Premier Conseiller de CRC à la Chambre Régionale des Comptes de Montpellier, intervenant à l'Université de Montpellier.

Lieux des cours : les épreuves écrites seront organisées dans les locaux de l'IPAG de l'Université de Montpellier. Les corrigés se feront dans la salle de visio-conférences du bâtiment E de l'Université de Montpellier dédié à la formation continue. L'ensemble est localisé sur le site Richter près de la BU.

Tarifs : pour les étudiants en formation initiale, 320 euros par personne en présentiel ou 420 euros par personne en formation à distance. Pour les personnes relevant de la formation continue, le tarif est de 450 euros par personne en présentiel et de 600 en formation à distance. Les chèques doivent être encaissés à l'inscription et les paiements fractionnés ne sont pas acceptés pour la formation initiale.

Effectifs : la préparation sera réservée à un petit effectif de 20/25 personnes maximum. Pour obtenir cet effectif, une sélection des dossiers sera effectuée en amont par l'équipe pédagogique.

Programme : il figure dans les rapports du jury et dans les textes officiels. On peut le trouver sur le site de la Cour des comptes.

Partenariat : la préparation intensive aux écrits du concours de conseiller de CRC est organisée afin d'être accessible aux étudiants du Master 2 Finances publiques & Fiscalité de l'Université de Montpellier, Directrice Mme le Professeur Laurence WEIL, Agrégé de Droit Public, Professeur à la Faculté de Droit, Directrice de la Formation continue de l'Université Montpellier.